



No de résolution
ou annotation

03-07-098

03-07-099

03-07-100

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

211

DB41

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

MRC de Joliette

6212-03-107

Lignage de rangs :

Il est proposé par Jean-Luc Doucet, appuyé par Pierre Chevette et résolu de mandater Lignco Inc. afin d'effectuer les lignes et ce, sur les rangs suivants :

- 1) Rang Rivière Bayonne Nord;
- 2) Montée du rang Berthelet;
- 3) Rang Ste-Philomène;
- 4) Rang du Petit Bois.

Les membres du Conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Odeurs : Site d'enfouissement et centre de compostage :

CONSIDÉRANT QUE la problématique des mauvaises odeurs entourant les activités du site d'enfouissement et du centre de compostage n'est toujours pas réglée malgré plusieurs demandes, ces dernières années, visant à corriger cette situation;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des volumes des déchets enfouis ou compostés des dernières années a contribué à amplifier la présence de mauvaises odeurs dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ces odeurs se font sentir de plus en plus loin dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie de plusieurs centaines de personnes est régulièrement perturbée par la présence de ces mauvaises odeurs;

CONSIDÉRANT les risques pour la santé publique que peut constituer cette pollution de l'air;

CONSIDÉRANT QUE le bien-être de la collectivité doit avoir préséance sur les intérêts d'une entreprise privée;

ET CONSIDÉRANT l'importance de préserver une saine qualité de vie des citoyens (nes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Bayeur, appuyé par Robert Pufahl et résolu de demander au M.E.F. d'intervenir auprès du Groupe EBI afin que cesse la présence de ces mauvaises odeurs dans notre environnement.

Les membres du Conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Cession ancien chemin : Victorin Thibault :

CONSIDÉRANT l'avis reçu par la Municipalité et publié le 30 août 1941, dans la Gazette Officielle du Québec par le Ministère de Voirie du Québec de l'abandon de parties de chemins dans la municipalité de Ste-Geneviève de Berthier ;

CONSIDÉRANT notre règlement numéro 140 légalement adopté le 5 juillet 1954 aux fins de fermer certaines portions de chemins dans les limites de la municipalité, lequel n'a jamais été amendé ni révoqué et est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Victorin Thibault d'obtenir un titre de propriété sur l'assiette de l'ancien chemin public lui revenant aux termes de l'article 739 du Code Municipal ;

Il est proposé par Léo Soulières, appuyé par Jean-Luc Doucet et résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un acte de cession en faveur de Victorin Thibault (tel que soumis à la présente assemblée, le projet d'acte préparé par Me André Laporte) afin d'approuver et de consentir à ces déclarations de droits à toutes fins que de droit.

Les membres du Conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de
Sainte-Genève-de-Berthier

CONSIDÉRANT la soumission reçue, à savoir ;

- Les Entreprises E.J.M. : \$ 1,125.00

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises E.J.M. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est proposé par Jean-Luc Doucet, appuyé par Pierre Chevrette et résolu que le contrat soit accordé à Les Entreprises E.J.M. et ce ,au prix de \$ 1,125.00 taxes inclus.

Il est également résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité le marché avec Les Entreprises E.J.M.

Les membres du Conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

00-148

Odeur : Site de compostage et site d'enfouissement :

ATTENDU QUE plusieurs citoyens se plaignent des odeurs du centre de compostage et du site d'enfouissement ;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Environnement et de la Faune a effectué des analyses d'air au début de l'été ;

ET ATTENDU QU'il est important de connaître l'état de la situation afin d'agir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Bayeur, appuyé par Claire Tellier et résolu de demander au Ministère de l'Environnement et de la Faune de nous faire parvenir les résultats des analyses.

Le vote est demandé.

Ont voté pour : Léo Soulières
Jean-Luc Doucet
Gaétan Bayeur
Robert Pufahl
Claire Tellier

Ont voté contre : Pierre Chevrette

En conséquence, la résolution est adoptée à la majorité.

00-149

Levée de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Luc Doucet, appuyé par Robert Pufahl et résolu que la présente assemblée soit et est levée à 21h00 heures.

Les membres du Conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Maire


Secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité :

Je soussigné, Lincoln Le Breton, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité a les fonds nécessaires en rapport avec la résolution numéro 00-145, datée du 2 octobre 2000.


Lincoln Le Breton
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

99-078

**Procès-verbal de la Municipalité de
Sainte-Geneviève-de-Berthier**

Mauvaises odeurs : Centre de compostage :

CONSIDÉRANT que depuis le début des activités du centre de compostage, des problèmes d'odeurs sont perçus dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que ces odeurs incommode et perturbent la qualité de vie de beaucoup de citoyens ;

CONSIDÉRANT que ce centre de compostage ne doit pas causer de problème d'odeur ;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 1998, le Ministère de l'Environnement nous a informé que l'exploitant devrait corriger ce problème ;

CONSIDÉRANT que ce printemps ces mauvaises odeurs se font encore régulièrement sentir ;


ET CONSIDÉRANT que les citoyens ont droit à une saine qualité de vie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Bayeur, appuyé par Jean-Luc Doucet et résolu à l'unanimité de demander à l'exploitant d'intervenir dans les plus brefs délais afin d'apporter les correctifs nécessaires pour résoudre ce problème.

99-079

Levée de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Pierre Chevette, appuyé par André Perreault et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit et est levée à 21 :21 heures.


Maire


Secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité :

Je soussigné, Lincoln Le Breton, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité a les fonds nécessaires en rapport avec la résolution numéro 99-062, datée du 7 juin 1999.


Lincoln Le Breton
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

Session du 12 novembre 1998.

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Geneviève de Berthier, tenue au lieu ordinaire de ses assemblées, le douze novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12-11-98) à 20 :00 heures et à laquelle étaient présents M. le Maire André Perreault, Madame la Conseillère Danielle Giroux Sylvestre et Messieurs les Conseillers Normand Halley, Jean-Luc Doucet, Pierre Chevrette, Gaétan Bayeur et André Pagé formant quorum.

M. André Pagé quitte à 20 :10 heures.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation ainsi que du certificat de signification à tous les membres du Conseil.

Cette assemblée est convoquée afin de discuter des items suivants :

- Odeurs nauséabondes et biogaz ;
- Questions ;
- Levée de l'assemblée.

98-170

Odeurs nauséabondes et biogaz :

CONSIDÉRANT les odeurs nauséabondes et les biogaz qui se dégagent du site d'enfouissement et du centre de compostage ;

CONSIDÉRANT les risques que ceux-ci représentent pour la santé publique ;

CONSIDÉRANT que ces odeurs ainsi que les biogaz affectent la qualité de vie des citoyens de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT notre souci d'une saine qualité de vie de nos citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Bayeur, appuyé par Normand Halley et résolu de demander au M.E.F. ainsi qu'aux exploitants des lieux de nous fournir les informations pertinentes, notamment, celles relatives aux exigences d'exploitation ainsi que les mesures préconisées afin que les citoyens ne subissent plus les inconvénients de ceux-ci.

Le vote est demandé par Danielle Giroux Sylvestre.

Ont voté pour : Normand Halley
Gaétan Bayeur
Pierre Chevrette
Jean-Luc Doucet

A voté contre : Danielle Giroux Sylvestre

En conséquence, la résolution est adoptée à la majorité.

98-171

Levée de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Pierre Chevrette, appuyé par Jean-Luc Doucet et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit et est levée à 22 :50 heures.


Maire


Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

98-166

98-167

98-168

98-169

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

Municipalité de St-Thomas : Camionnage lourd :

CONSIDÉRANT le règlement 8-1998 relatif à la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la municipalité de St-Thomas ;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a pour but d'interdire ce type de circulation entre autre sur le rang St-Albert ;

CONSIDÉRANT que le rang St-Albert est la continuité du rang des Cascades de la municipalité de Ste-Geneviève de Berthier ;

CONSIDÉRANT que l'interdiction de camionnage lourd sur le rang St-Albert aurait pour effet de détourner celui-ci en totalité sur le rang des Cascades ;

CONSIDÉRANT que cette éventualité est inacceptable pour notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Bayeur, appuyé par Normand Halley et résolu à l'unanimité de ne pas appuyer le présent règlement et de recommander au Ministère des Transports de ne pas approuver ledit règlement.

Appui : Société d'initiative et de conservation au Bas-Richelieu :

CONSIDÉRANT l'appui donné lors d'une assemblée antérieure à la Société ci-haut mentionnée ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposé par ladite société, dont copie est jointe aux présentes minutes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Bayeur, appuyé par Danielle Giroux Sylvestre et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité ledit protocole.

Odeurs nauséabondes et biogaz :

CONSIDÉRANT les odeurs nauséabondes et les biogaz qui se dégagent du site d'enfouissement et du centre de compostage ;

CONSIDÉRANT les risques que ceux-ci représentent pour la santé publique ;

CONSIDÉRANT que ces odeurs ainsi que les biogaz affectent la qualité de vie des citoyens de notre municipalité ;

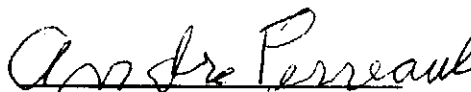
CONSIDÉRANT notre souci d'une saine qualité de vie de nos citoyens ;

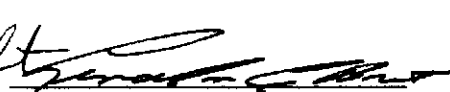
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Bayeur, appuyé par Jean-Luc Doucet et résolu à l'unanimité de demander au M.E.F. ainsi qu'aux exploitants des lieux de nous fournir les informations pertinentes, notamment, celles relatives aux exigences d'exploitation ainsi que les mesures préconisées afin que les citoyens ne subissent plus les inconvénients de ceux-ci.

N.B. : Noté au procès-verbal : M. Normand Halley quitte l'assemblée à 20 :45 heures.

Levée de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Luc Doucet, appuyé par Danielle Giroux Sylvestre et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit et est levée à 21 :05 heures.


Maire


Secrétaire-trésorier